

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 avril 2021

Nombre de membres
du conseil municipal :
en exercice : **15**
présents : **10**
votants : **14**

L'an deux mil vingt et un
le neuf avril à dix-neuf heures et quinze minutes
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mme BOISSEAU Audrey, MM FONCLAUD Dimitri, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie et M MARUEJOULS Pascal.

Excusés : Mme JORLAND Sandrine (1 pouvoir à Mme COUTURIER Nathalie), M MARION Bertrand (1 pouvoir à M MOTTET Stéphane), Mme SOULIER Laëtitia (1 pouvoir à Mme BOISSEAU Audrey) et: Mme BALAVOINE Claudia (1 pouvoir à Mme MAILLOT Sylvia)

Absent : M STAMENKOVIC Dejan

Secrétaire de séance : Mme BOISSEAU Audrey.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 12 mars 2021, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Modification de la délibération n° 2021.07 du 12 mars 2021 : vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de modifier deux montants votés lors du dernier conseil municipal.

En effet, l'association « Les Ptits Loups » va cesser son activité cet été faute de bénévoles et la commune va reprendre le service de la garderie au 1^{er} septembre 2021. La subvention prévue d'un montant de 12.000 euros n'a pas besoin d'être versée cette année, les membres du bureau ont confirmé avoir suffisamment de trésorerie pour clore en équilibre le dernier exercice au 31 août.

Une autre modification concerne le versement de la subvention à la MFR de l'Arbresle. Un montant de 248 euros pour 2 élèves avait été prévu mais la Direction a confirmé la présence de 3 élèves habitant Belmont. Le montant sera donc de 372 euros. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'inscrire au budget 2021 l'ensemble des subventions ci-dessous (6.588,00 €) à l'article 6574 et 4.000,00 € à l'article 657362.

ASSOCIATION	MONTANT
ADMR	560.00 €
Amicale des anciens combattants	65.00 €
Association du site des Pierres Folles	165.00 €
Association Gérontologique du canton de Anse	65.00 €
Association retraités pétanque	130.00 €
Association Prévention routière	105.00 €
Azergues le Rideau	130.00 €

Basket Chazay	95.00 €
Cellule emploi	205.00 €
Chambre des métiers	124.00 €
Club Détente et loisirs	130.00 €
Collège de Châtillon d'Azergues foyer	600.00 €
DDEN L'Arbresle	35.00 €
Docteur clown	105.00 €
Ecole de musique Charnay/Chazay	800.00 €
LABA Les Amis de Belmont d'Azergues	130.00 €
Maison Familiale Rurale de Lamure	124.00 €
Maison Familiale Rurale de l'Arbresle	372.00 €
Restaurants du cœur	205.00 €
Société Protectrice des Animaux	593.00 €
Sou des écoles laïques	1355.00 €
Sport Belmont 2000	130.00 €
Société de chasse	130.00 €
Tennis Club des Varennes	130.00 €
UDMSP Union départementale des sapeurs-pompiers	105.00 €

Affectation du résultat 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif fait apparaître un excédent global cumulé au 31/12/2020 de 131.000,70 €. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 80.241,59 € comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A . Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou -(déficit)	72.341.59 €
B . Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	7.900,00 €
C . Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	80.241,59 €
D . Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	50.759,11 €
E . Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement	0 €
Besoin de financement F	= D + E
AFFECTATION = C	= G+H 80.241,59 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	80.241,59 €
2) H Report en fonctionnement R 002	€
DEFICIT REPORTE D002	€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2020 ci-dessus :

Vote des taux de fiscalité directe locale 2021

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2021. Compte tenu de la réforme de la fiscalité locale et la redescende du produit de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) départemental aux communes, le vote du

taux communal de TFPB doit tenir compte du taux départemental 2020 soit 11,023%. Ainsi, le taux de référence communal sera majoré de l'ex-taux départemental 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux de fiscalité directe locale 2021 qui s'établissent comme suit :

- Rappel 24,68 % pour la TH (taxe d'habitation) taux 2019
- 37,83 % pour la TFPB
- 44,17 % pour la TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties).

Contribution au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) pour l'année 2021 nous a été notifiée et s'élève à 35.639 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut-être fiscalisée ou inscrite au budget de la Commune et versée directement au syndicat.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER et dit que la somme prévue au budget est inscrit sur le compte 65541.

Contribution au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA)

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) pour l'année 2021 nous a été notifiée et s'élève à 4266 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut-être fiscalisée ou budgétisée. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser la totalité de sa participation au SIBA.

Tableau des dépenses principales prévues au budget primitif 2021

Monsieur le Maire détaille les dépenses prévues dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
Article	Achat	Montant
6232	Animation	3000
6232	Soutien scolaire	1100
611	Intervenant musical 2021/2022 3 mois	2000
615231	Nettoyage des rues par balayeuse	1600
61558	Ecole et mairie: Maintenance informatique Mr Schnee	700
	Abonnement pour 3 ans ENT Beneylu school (subvent)	645
6247	Transport piscine	800
61521	Entretien Varennes Bessy (17.000) + l'Abri (22.400)	39400
6068	Fleurissement commune	1200
6068	Décoration village	500
615221	Réparation marche église	1160
6748	Subvention achat récupérateur d'eau	2000
6413	Reprise personnel garderie 4 mois + heures sup Marie	7500
61558	Réparation skate parc	4550
61558	Réparation mur d'escalade Varennes	1700
INVESTISSEMENT		
Article	Achat	Montant
op 28	Extension école PC (subvention)	23000
202	Modification du PLU	2550
2121	Arboretum Les Lavandières	8000
2121	Plantation magnolias O Ptit plaisir (L'Abri)	1890
2128	Liner fontaine 2650 projecteurs 1070	3750
21312	Remise aux normes des installations électriques école	900
21312	Film vitrage classe Carole	800

21312	Accessibilité école	6000
21316	Accessibilité cimetièrè	2500
21318	Accessibilité mairie	8000
21318	Remise aux normes des installations électricques	1000
21318	Accessibilité église	1000
2132	Puits perdu O Ptit Plaisir	1900
2151	Vidéo surveillance mairie et école (Subvention 12500)	25000
2135	Réhabilitation du local tennis aux Varennes	15450
2135	Réparation mur en pierres Varennes	3500
2135	Trottoir maison Bruyat	2800
2135	Muret maison Bruyat (1/2 de 5770)	2900
2152	Panneaux routiers et bornes flexibles + Plaques rue	2000
2158	Outillage pour agent communal : taille haie	700
2182	Tracteur et accessoires	108000
2184	Ecole : banc 278 chaises 813 tables 570 meuble 280	1950
2184	10 tables salle d'animation	950
2183	Ecole : ordinateurs tablettes (subvention)	5450
2183	Cantine : ordinateur portable et tablette (930+270)	1200
2183	ordinateur secrétariat mairie + portable	2850
2188	Escabeau 6 marches sécurisé salle animation	900
2188	Toboggan Vieille Ferme	10050
2188	Maisonnette cour de l'école	5650
2188	Salle d'animation un 2ème chariot stockage tables	700
2188	Ecole : livres pour bibliothèque	400
2188	Ecole : 2 talkies walkies et poste radio	250
2188	Ecole porte manteaux 220 protégè couchette 100	320
2188	Ecole : sèche dessins	210
2188	Cantine : purificateur d'air (Subvention 1800)	2550
2188	Cantine : 1 coupe pain sécurisé cantine	300
2188	Micro-ondes salle Decotton + suspension fleurs lavoit	650
2188	Illuminations village	500

Report 2022

2188	abri poubelles Decotton	2050
21568	changement Poteau incendie (Les Buissières en1976)	4000

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des dépenses ci-dessus prévues au budget 2021.

Budget Primitif 2021

Monsieur l'adjoint aux finances présente et détaille à l'assemblée le budget proposé pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité et il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 539.549,00 €
Recettes 539.549,00 €

Section d'investissement :

Dépenses 310.358,69 €
Recettes 310.358,69 €

Soit un budget total pour l'année 2021 de **849.907,69 €**

Participation de la commune pour l'achat d'un récupérateur d'eau

Monsieur le Maire a réuni la commission environnement qui propose au conseil de voter une participation de la commune pour l'achat d'un récupérateur d'eau. Cette aide aux Belmontois serait d'un montant de 50 % du prix d'achat dans la limite de 100 euros par foyer pour une somme globale de 2000 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 2000 euros au budget primitif 2021 à l'article 6748.

Il dit que sur présentation d'une facture d'achat d'un récupérateur d'eau acquittée en 2021, une aide de 50 % du prix dans la limite maximum de 100 euros par foyer sera versée sur le compte de l'acheteur qui doit résider à Belmont d'Azergues.

Cette participation sera accordée au 20 premiers foyers faisant la demande.

Approbation du plan de remise en état final dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation de la carrière LafargeHolcim située sur la commune de Charnay, Belmont d'Azergues et Saint-Jean-des Vignes.

Monsieur le Maire rappelle que la société LafargeHolcim a une autorisation d'exploitation de la carrière jusqu'en 2033 et prépare un dossier pour poursuivre jusqu'en 2052.

Dans cette phase de préparation, la société présente un projet de réaménagement du site, avec reboisement, aménagement d'un plan d'eau, zone végétalisée et secteurs enherbés. Un plan final est montré aux élus et après discussion, il est décidé de passer au vote.

Monsieur Samuel Gonnon déclare ne pas participer pas au vote ayant un intérêt personnel avec la société LafargeHolcim et on comptabilise 13 voix « pour » sur 13 votants. Le plan de remise en état final proposé par la société LafargeHolcim est approuvé à l'unanimité.

Odeurs de gaz

Monsieur le Maire revient sur les problèmes d'odeur de gaz ressenti sur la commune ces derniers jours. Monsieur Patrick Debavelaere, directeur de l'usine LafargeHolcim a envoyé un mail expliquant la situation. Il donne lecture de ce message qui affirme que le produit à l'origine des odeurs est de type fuel léger et ne contient pas de produits dangereux pour la santé et pas de risque pour les populations, sauf une gêne olfactive.

La cimenterie a mis en œuvre une solution technique validée par les sapeurs-pompiers pour capter et éliminer ces gaz odorants et la situation devrait redevenir normale dans les jours suivants.

Désignation d'un référent agricole à la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

Monsieur le Maire explique que la CCBPD demande à chaque commune de désigner un référent SIG (Système d'Information Géographique) agricole siégeant à la commission « Agriculture espaces naturels et corridors écologiques ». Il sera en charge notamment de renseigner les informations agricoles concernant les parcelles cadastrales.

Monsieur le Maire propose la candidature de monsieur Pascal Lequien qui est élu à l'unanimité.

Modification de la délibération 2020.41 du 18 septembre 2020 concernant la désignation d'un représentant de la commune à la commission Habitat, Logement et Urbanisme de la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

Monsieur le Maire revient sur le conseil municipal du 18 septembre 2020 où par délibération n° 2020.41, les représentants de la commune aux différentes commissions communautaires réparties en 6 pôles avaient été désignés. Pour le pôle Environnement et Habitat, commission Habitat, Logement et Urbanisme, c'est madame Claudia Balavoine qui avait été élue. Elle souhaite à ce jour laisser sa place à madame Sylvia Maillot.

Monsieur le Maire propose la candidature de madame Sylvia Maillot qui est élue à l'unanimité.

Projet d'extension de l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu avec monsieur Samuel Gonnon et monsieur Pascal Lequien l'atelier d'architecture Séréziat pour expliquer ce que la commune souhaite au niveau de l'extension de l'école. L'objectif est de créer une salle multifonctions d'environ 100 m², éventuellement transformable en deux classes, de deux WC supplémentaires et de deux locaux de stockage matériel. Après une visite sur place, il est proposé d'aménager l'extension en bout de l'école actuelle côté tables de ping-pong tout en permettant un passage suffisamment large pour accéder à la cour (5,55 mètres) afin de laisser un accès aux véhicules de secours si besoin. Monsieur Séréziat a envoyé un projet et le plan proposé est donné aux élus présents.

Il s'agit d'une salle polyvalente de 125 m² qui peut être transformable en deux classes de 60 m² si besoin (surface règlementaire), une zone de WC de 5 m², deux zones de rangement de 5 et 10 m², une zone de dégagement entre l'ancien et le nouveau bâtiment qui permet de garder la sortie vers la cour et la sortie vers l'extérieur.

Le patio couvert en vitres sera gardé et servira de puits de lumière et la toiture en tuiles sera en hauteur. Il n'est pas prévu de toit plat pour éviter tous risques de problème d'étanchéité.

Le calendrier prévu est un dépôt du permis de construire en mai 2021 avec un délai d'instruction de 5 mois car pour un ERP (Etablissement Recevant du Public), il faut rajouter deux mois au délai normal. Il faudra attendre ensuite 3 mois pour laisser un recours possible aux tiers. En septembre 2021, les entreprises pourront répondre à la consultation mise en place sur le site de la mairie et sur un journal d'annonces légales. Le choix des entreprises retenues interviendra fin octobre pour un début des travaux début 2022, livraison fin d'année. Le montant global du projet est estimé à 340 000,00 € HT soit 408.000 € TTC. Des subventions seront demandées. Il reste à finaliser l'étude et à la valider.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'extension de l'école tel qu'il vient d'être présenté.

Demande de subvention départementale dans le cadre d'un Appel à Projet pour l'extension de l'école

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'extension de l'école primaire « Le Petit Prince » la commune peut déposer un dossier d'appel à projet.

Un devis a été établi par un architecte pour un montant estimé de 340.000,00 € HT.

Dans le cadre de l'Appel à Projet des collectivités 2021, monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 40 % du montant hors taxe soit 136.000 euros. Une autre demande de subvention va être déposée dans le cadre de la DSIL pour un montant de 68.000 € et la différence sera prise en charge par le budget communal.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité adopte l'opération d'extension de l'école, et arrête les modalités prévisionnelles de financement suivant :

Subvention de 40 % du Département dans le cadre de l'Appel à Projet de 136.000,00 €

Subvention de la DSIL de 20% soit 68.000 €

Budget communal 136.000,00 €

Soit 340.000,00 € HT

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention départementale dans le cadre de l'Appel à Projet en 2021.

Demande de subvention dans le cadre d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'extension de l'école

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'extension de l'école primaire « Le Petit Prince », la commune peut déposer un dossier dans le cadre d'une DSIL.

Un devis a été établi par un architecte pour un montant estimé de 340.000,00 € HT.

Dans le cadre d'une DSIL 2021, monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 20 % du montant hors taxe soit 68.000 euros.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité adopte l'opération d'extension de l'école arrête les modalités prévisionnelles de financement suivant :

Subvention de 40 % du Département dans le cadre de l'Appel à Projet de 136.000,00 €

Subvention de la DSIL de 20% soit 68.000 €
Budget communal 136.000,00 €
Soit 340.000,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une DSIL en 2021.

Projet d'installation d'un système de vidéo surveillance

Après avoir consulté trois sociétés, monsieur le Maire et monsieur Samuel Gonnon ont choisi de proposer au conseil municipal la société Eiffage, très implantée dans le secteur pour le projet d'installer un système de vidéosurveillance à la mairie, autour de la place Sophie Poncet, l'école, la salle d'animation, le parking, le terrain multisport et la cour de l'école en dehors du temps scolaire. Huit caméras seraient installées qui permettraient d'avoir des vues différentes sur les sites. La transmission des images se ferait en lien hertzien avec un point relai au niveau du restaurant. Le délai de sauvegarde des images est de 15 jours avec un contrôle strict de chaque personne autorisée à exploiter les images. Le but est de pouvoir utiliser la vidéo uniquement en cas de dégradations des installations communales.

Le montant de ce projet s'élève à 20.662,00 € HT soit 24.794,00 € TTC avec la possibilité de solliciter une aide à la Région.

Après discussion, monsieur le Maire propose de passer au vote pour la validation du projet :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Le projet est validé à la majorité absolue.

Demande de subvention à la Région dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéo surveillance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéo surveillance à la mairie et à l'école, la commune peut déposer une demande de subvention à la Région.

Des devis ont été établis et le conseil municipal a privilégié celui de la société EIFFAGE pour un montant de 24.794,00 € TTC soit 20.662,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 50 % du montant hors taxe soit 10.331,00 euros, la différence sera prise en charge par le budget communal.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité adopte l'opération d'installation d'un système de vidéo surveillance arrête les modalités prévisionnelles de financement suivant :

Subvention de 50 % de la Région 10.331,00 €

Budget communal € 14.464,00 €

Soit 24.794,00 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention à la Région en 2021.

Questions diverses

***CCBPD**

Monsieur le Maire fait un retour sur le conseil communautaire du 24 mars où le budget a été voté.

Afin de faire face aux augmentations du coût du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, le conseil communautaire vote une augmentation de 2% du taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le taux passe de 7,62 % à 7,77 %.

Des subventions sont attribuées à diverses associations et organismes.

Plusieurs autorisations de programme sont votées comme pour la construction d'une crèche à Anse et à Chazay ainsi que pour la réhabilitation de l'espace Pierres Folles.

Le budget primitif 2021 est approuvé pour un montant global de 52.683.823,00 € dont 28.193.369,00 € en fonctionnement et 24.490.454,00 € en investissement.

***Point sur l'accessibilité aux bâtiments communaux**

Monsieur le Maire a demandé à monsieur Brossier expert en la matière de venir sur place faire le point sur les travaux qui restent à réaliser.

Après avoir fait le tour des bâtiments communaux en la présence de monsieur Pascal Lequien, une liste des aménagements à effectuer a été dressée.

- Ecole / salle d'animation :

- Allongement de la place handicapés de 1,20 mètre.
 - Tapis à l'entrée à remplacer
 - Seuils de porte posés semblent non conformes, à confirmer
 - Bande d'évènement à placer devant la fosse de la classe des maternelles
 - Plan adapté pour le bar
 - Identification des portes par des pictogrammes
- L'objectif est de finir tous ces aménagements cette année.

- Cimetière

- Panneau signalant la place handicapés à poser
- Changer la poignée du portail
- Le portail est rouillé, prévoir son changement.

- Commerce multiservices

- Le nouveau WC handicapés est conforme, pas besoin de dérogation à demander.

- Eglise

- Une demande de dérogation va être faite pour disproportions manifestes et problèmes techniques. Les lieux ne sont pas adaptés mais comme ils sont historiques, une demande pour laisser en l'état sera envoyée.

- Mairie

- Mise en place d'un visiophone en bas des escaliers pour recevoir sur appel toute personne handicapée dans la salle Jean-Baptiste Lacroix
 - Les pavés doivent être joints sur une bande de 1,20 mètre à partir de l'entrée jusqu'à la salle
 - Grille avaloir sur la place à remplacer
 - Boîte aux lettres à changer et à mettre à la bonne hauteur
 - Aménagements des marches à l'entrée principale avec pose de contremarches et seuil de porte
 - Mains courantes à fixer de part et d'autre des escaliers
 - Amplificateur de son à l'entrée du secrétariat
 - Réaménagement des WC publics avec pose d'une barre d'appui relevable, rehausseur de cuvette, lave mains sans pied à la place du lavabo et pictogramme sur la porte.
- Les travaux doivent être terminés pour obtenir le versement de la DETR d'un montant de 22.756,00 € que nous avons obtenu en 2019.

*Conseil d'école

Monsieur le Maire revient sur le conseil d'école du 30 mars réalisé en partie en présentiel (6 personnes présentes) et en partie en vidéo conférence.

-Les projets de classe

Pour les maternelles, c'est le thème du chat et des sorcières qui a été choisi avec un conte traditionnel « ma petite planète ».

Des plantations vont être faites ainsi qu'un élevage de papillons et la réalisation d'un livre.

Pour les CP/CE, un rallye lecture, réalisation d'un album, expression corporelle et randonnée.

Pour les CM, mythologie grecque, feuilleton d'Ulysse et rallye lecture.

-Point sur le protocole sanitaire en cours

La piscine reprendra normalement à partir du 26 avril.

Si un cas positif au COVID est détecté, l'école devra fermée.

Le gouvernement a demandé d'assurer une semaine d'enseignement scolaire par visio du 6 au 9 avril tout en accueillant à l'école uniquement les enfants du personnel soignant. Les vacances scolaires sont fixées pour toutes les zones du 12 au 23 avril.

-Effectifs de la rentrée

Les effectifs actuels prévus pour septembre :

10 PS

17 MS

14 GS

13 CP

9 CE1

12 CE2

9 CM1

6 CM2

soit entre 89 et 90 élèves.

Les effectifs devraient encore augmenter les deux prochaines années (99 élèves prévues).

-Evaluations nationales de CP du mois de janvier

Résultats très bons en mathématiques et excellents en lecture.

-Aides aux élèves en difficultés

Mise en place d'une APC (Aide Personnalisée Complémentaire) prise en charge au niveau de l'école, peu d'élèves sont concernés.

-Sécurité

Un exercice de sécurité incendie sera effectué prochainement.

-Point budget

Il est prévu l'intervention d'un intervenant musical, l'achat d'un purificateur d'air, le remplacement de la maisonnette dans la cour, la reprise des services de la garderie périscolaire et de la cantine par la commune en septembre, un plan numérique et un projet d'extension de l'école.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

***SIVU de la Pray**

Messieurs Samuel Gonnou et Pascal Lequien nous résument les points principaux abordés à la séance du 30 mars. Le tarif du traitement de l'eau au m³ va augmenter. En effet, pour tous nouveaux raccordements, une Participation pour Assainissement Collectif (PAC) d'un montant de 2.200,00 € pour l'ensemble des communes adhérentes au SIVU doit être payée pour les eaux usées. Le nombre de permis de construire diminuant, le montant global des recettes baisse, ce qui conduit à augmenter le tarif de 14 %.

Une réflexion sur la répartition des frais liés aux eaux pluviales et aux eaux usées est en cours.

Pour éviter l'infiltration des eaux parasites dans les conduites d'assainissement, de gros travaux sont en cours à Lozanne.

***SIBA (Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues)**

Madame Sylvia Maillot a assisté à la réunion du 29 mars où le budget 2021 a été voté en fonctionnement pour un montant de 621.703,00 € et en investissement pour 819.297,00 €. La contribution aux charges de chaque commune a été approuvée, pour Belmont elle s'élève à 4.266,00 €. Une étude sur l'érosion et un diagnostic complet des 25 bassins de rétention sont prévus, permettant entre autre de les répertorier dans le système d'informations géographiques de la CCBPD. Le délégué au SRDC (Syndicat Rhodanien du Développement du Câble) pour Belmont d'Azergues a été approuvé en la personne monsieur Dejan STAMENKOVIC.

*Espace Pierres Folles

Monsieur Jérôme Lebeau a assisté à la dernière réunion. Le rapport d'activités a été approuvé et le bilan financier a été voté. On a comptabilisé 1500 visiteurs en 2020 et l'exercice est en équilibre. Les travaux de réaménagement et d'extension ont débuté le 14 octobre mais sont actuellement arrêtés.

Le jardin botanique sera intégré au musée et sera payant.

*Commission environnement

La commission a visité les jardins partagés de Pommiers le 3 avril et un bilan des idées à retenir a été effectué juste après. Le marquage au sol de la zone des jardins a été effectué aux Lavandières.

*Modification du PLU

Une réunion avec madame Céline Grieu est prévue le mercredi 14 avril à 10 heures en mairie.

*Commission communication

Madame Nathalie Couturier va assister à une réunion en visio pour le bulletin intercommunal le jeudi 15 avril.

*Commission animation

L'opération La grande lessive pour Pâques a recueilli une douzaine de réponses.

Les deux prochains conseils municipaux sont fixés le vendredi 21 mai 2021 à 19 heures 15 et le vendredi 2 juillet 2021 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au mardi 11 mai 2021 à 18 heures 40.

La séance est levée à 21 heures 40.